



Les règles en EPS Année 2026/2027

Les règles de vie en EPS permettent à chacun et chacune de travailler, d'apprendre et de pratiquer les activités physiques et sportives dans les meilleures conditions de **sécurité, de respect et de responsabilité**.

Ces règles s'appliquent à tous les élèves. Elles doivent être respectées. Tout manquement peut donner lieu à une mesure éducative ou à une sanction conformément au règlement intérieur de l'établissement.

1. Avant le cours

- Je prépare mon matériel avant le début du cours.
- Le matériel obligatoire est :
 - le **carnet de liaison** ;
 - une **tenue de sport adaptée** ;
 - des **chaussures de sport adaptées et correctement lacées** ;
 - une **gourde**. Les bouteilles d'eau ne sont pas autorisées ;
 - un **hijab de sport**, pour les élèves souhaitant couvrir leurs cheveux.
- Pour des raisons de sécurité, les **foulards et accessoires susceptibles de présenter un danger pendant la pratique sportive sont interdits**.
- Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés.
- Les montres, bijoux et autres objets susceptibles de provoquer une blessure doivent être retirés avant la séance et rangés avec les effets personnels.
- Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- En cas d'oubli d'un équipement indispensable à la sécurité ou à la pratique, l'enseignant peut ne pas autoriser la participation à l'activité.

2. Arrivée au cours

Ponctualité

- L'élève doit être **présent et prêt à commencer le cours à l'heure prévue sur son emploi du temps**.
- **Tout élève arrivant à partir de 8 h 01 est considéré comme en retard** lorsque le cours débute à 8 h 00.
- Le retard doit être justifié conformément aux règles générales de l'établissement.
- L'élève doit se présenter directement auprès de son professeur et suivre ses instructions.

Accès au cours

1. Je présente mon **carnet de liaison** au professeur à l'arrivée.
2. Sans carnet, l'accès au terrain peut être refusé pour des raisons de suivi et de sécurité. L'élève reste alors sur le banc de touche et ne participe pas à l'activité.
3. Je me rends directement aux vestiaires ou aux toilettes pour me changer si nécessaire.
4. Je range mon sac à l'endroit indiqué par le professeur.
5. Je jette du chewing-gum, des emballages et d'autres déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Retard de plus de 10 minutes

Tout élève arrivant plus de 10 minutes après le début de la séance ne pourra pas participer à la séance d'EPS.

Cette disposition vise notamment à garantir la sécurité de l'élève, à permettre à l'enseignant de maintenir la surveillance du groupe et à éviter qu'une arrivée tardive perturbe le déroulement de la séance.



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées
MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

L'élève reste sous la surveillance de l'établissement selon les modalités définies par l'établissement et l'enseignant.

3. Pendant le cours

Pendant toute la durée de la séance :

- Je respecte les locaux, les installations et le matériel.
- Je participe à l'installation et au rangement du matériel lorsque le professeur me le demande.
- Je respecte mes camarades et l'ensemble des personnes présentes.
- J'adopte un comportement fair-play : j'accepte les équipes, les décisions d'arbitrage, les difficultés des autres, la victoire comme la défaite.
- Je respecte les consignes données par le professeur et les règles propres à chaque activité.
- Je ne quitte pas le groupe ou l'espace de pratique sans l'autorisation du professeur.
- Je signale immédiatement au professeur toute blessure, malaise ou difficulté particulière.

Toute dégradation volontaire du matériel ou des installations pourra faire l'objet d'une sanction et, lorsque cela est applicable, d'une demande de réparation ou de prise en charge du dommage par la famille conformément aux règles de l'établissement.

4. Fin du cours

1. J'attends que le professeur ait officiellement signalé la fin de la séance avant de quitter l'espace de pratique.
2. Je récupère mes affaires et je me change uniquement lorsque le professeur m'y autorise.
3. Je vérifie que je ne laisse aucun objet ou déchet derrière moi.
4. Je respecte les consignes données par l'établissement concernant la sortie des élèves.

Sortie des élèves et responsabilité de l'établissement

À la fin des cours, les élèves ne doivent pas quitter l'établissement sans respecter les modalités de sortie communiquées par le professeur.

À titre exceptionnel, l'établissement assure la surveillance des élèves pendant les 15 minutes suivant l'heure officielle de fin des cours, afin de permettre au responsable légal ou à la personne autorisée de venir récupérer l'élève.

Ce délai de 15 minutes constitue un **délai exceptionnel de tolérance et non un horaire habituel de prise en charge**. Les familles sont donc invitées à organiser la récupération de leur enfant à l'heure prévue de fin des cours.

En cas de retard exceptionnel du responsable légal ou de la personne autorisée, l'élève doit rester dans l'espace indiqué par l'établissement et attendre sous la surveillance du personnel désigné.

Les retards répétés ou le non-respect des modalités de récupération des élèves seront susceptibles de faire l'objet d'un rappel à la famille et d'une sanction conformément au règlement intérieur de l'établissement.

5. Sécurité

Pour des raisons de sécurité :

- les consignes du professeur doivent être respectées immédiatement ;
- les bijoux, montres, objets dangereux et accessoires incompatibles avec la pratique sportive doivent être retirés ;
- les chaussures doivent être correctement attachées ;
- les cheveux longs doivent être attachés ;
- aucun élève ne doit quitter le groupe sans autorisation ;



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées
MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

- tout incident, accident ou problème de santé doit être signalé immédiatement au professeur.

6. Inaptitude et pratique de l'EPS

L'EPS est une discipline obligatoire faisant partie des enseignements de l'élève.

Lorsqu'un élève présente une **inaptitude médicale**, celle-ci doit être justifiée par un document médical conformément aux procédures de l'établissement.

Une inaptitude ne signifie pas nécessairement une absence de l'élève au cours. Selon les indications médicales et les possibilités de la séance, l'élève peut être présent et se voir proposer une activité adaptée ou un rôle compatible avec son état.

Les modalités applicables aux inaptitudes et aux éventuelles adaptations sont définies en lien avec l'établissement, la famille et, lorsque nécessaire, le professionnel de santé concerné.

7. Rappel essentiel

Je suis ponctuel, équipé, respectueux et attentif aux consignes.

À 8 h 01, je suis en retard lorsque mon cours commence à 8 h 00.

Après 10 minutes de retard, je ne peux pas participer à la séance d'EPS.

À la fin des cours, je respecte les modalités de sortie et de récupération des élèves prévues par l'établissement.